

Votants : 63

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AVIS DE PRINCIPE SUR LA REPRISE DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DU QUARTIER "CLOU BOUCHET"

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Anne-Lydie LARRIBAU à Valérie VOLLAND, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Johann SPITZ.

Titulaires absents pour départ :

Jacques BILLY, Christian BREMAUD, Alain CHAUFFIER, Thibault HEBRARD, Elmano MARTINS, Claire RICHECOEUR.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AVIS DE PRINCIPE SUR LA REPRISE DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DU QUARTIER "CLOU BOUCHET"

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Deux-Sèvres Habitat (DSH) a conclu en 2008 un contrat portant sur la gestion de son « réseau technique de chaleur » (RTC) qui concernait ses bâtiments. Ce contrat a connu des évolutions conduisant des abonnés tiers à s'y raccorder créant de ce fait un « réseau de chaleur urbain » (RCU).

L'évolution de ce RTC en RCU conduit aujourd'hui à s'interroger sur la capacité de DSH à continuer à être autorité organisatrice et concédante du réseau. En effet un RCU, qui est une activité économique exercée dans le champ concurrentiel, ne peut être exploité que par une personne privée ou par une personne publique compétente en la matière : en l'espèce, il peut s'agir de la Ville de Niort (ou la Communauté d'agglomération du Niortais en cas de transfert de compétence). L'exploitation d'un RCU étant une compétence facultative, la Ville de Niort n'a pas l'obligation de l'exercer.

Par ailleurs, ce RCU n'étant pas alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables mais à 100% par du gaz, la chaleur vendue ne bénéficie pas du taux de TVA réduit de 5,5% et connaît de fortes variations tarifaires.

D'un linéaire d'environ 4 km, ce réseau livre environ 13 000 MWh par an à DSH et à 17 autres abonnés dont le siège de la Communauté d'agglomération du Niortais, 7 sites de la Ville de Niort et de son CCAS (le groupe scolaire Jean Zay, le groupe scolaire Emile Zola, l'annexe de la mairie, l'hôtel de la vie associative, la salle d'activités du square Galilée, la halte-garderie et la crèche) et 2 sites du Département des Deux-Sèvres.

Trois scénarios s'offriront à DSH au terme du contrat conclu en 2008 avec Dalkia :

- exploiter uniquement la partie du réseau qui dessert ses bâtiments pour revenir à une configuration de réseau technique de chaleur (RTC) ;
- céder ce réseau de chaleur urbain (RCU) à un opérateur privé ;
- céder ce RCU à la Ville de Niort ou à la Communauté d'agglomération du Niortais pour lui ou leur permettre de le développer et de le verdir. Dans ce cas uniquement, DSH s'engage à céder l'ensemble du réseau (les installations de production et le réseau) à l'euro symbolique et à instrumenter ses sous-stations.

A compter du 17 janvier et jusqu'au 25 septembre 2023, plusieurs échanges techniques ont eu lieu, associant la Ville, la communauté d'agglomération puis le SIEDS. Par lettre du 24 avril 2023, il a été proposé à DSH d'ouvrir des négociations en vue de déterminer une solution de portage permettant de verdir et de développer le RCU, en application du PCAET de l'agglomération.

Par ailleurs, les documents techniques et financiers sur ce RCU ne permettent pas d'en saisir parfaitement la réalité, certaines données étant lacunaires. En lien technique avec la Ville, une mission a donc été confiée par la communauté d'agglomération au cabinet d'étude spécialisé SERMET et à la SCET pour l'élaboration d'un schéma directeur : cette démarche a pour objet d'établir un diagnostic complet du réseau, de clarifier les conditions de reprise du RCU par la collectivité et d'établir les conditions de conversion de ce RCU aux énergies renouvelables. Ce schéma directeur, exigé par l'ADEME pour bénéficier du fonds chaleur, durera 8 mois pour s'achever fin juin 2024.

Le contrat conclu par DSH avec Dalkia arrivant à échéance le 30 septembre 2024, il n'est pas possible d'attendre jusqu'en juin 2024 les conclusions du schéma directeur pour inviter le Conseil d'agglomération à se positionner sur le principe d'une reprise du réseau de chaleur urbain de DSH.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide d'associer la CAN à la Ville de Niort pour approuver le principe de la reprise de ce réseau de chaleur, comprenant l'ensemble des installations de production et le réseau, moyennant le prix d'un euro et sous réserve que DSH instrumente ses sous-stations.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Séverine VACHON

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée